

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Juillet 2011

n° 138

ESPACE PUBLIC ET TERRASSES À PARIS

Nous étions jusqu'à présent convaincus qu'en ville la rue appartenait à tout le monde et donc à personne en particulier. L'espace public, cela voulait dire quelque chose d'intangible, c'était l'espace commun utilisé par les habitants : avec, dans le cas de la voie publique, une séparation nette entre la chaussée pour la circulation des véhicules et les trottoirs pour celle des piétons.

Personne n'était en droit de s'approprier cet espace sauf dans des cas bien identifiés encadrés par des règles précises.

Il semble que ce vieux schéma ait volé en éclats. Bien sûr nous n'en sommes pas encore dans la situation des capitales du tiers monde où les trottoirs sont occupés en permanence par des constructions précaires abritant des activités diverses. Mais nous en approchons par glissements successifs.

Déjà, les vélos ont obtenu le droit de circuler sur certains trottoirs pour la commodité de leurs itinéraires et leur sécurité. Les deux-roues envahissent les trottoirs. Les chevalets et étalages des commerçants se sont faits plus envahissants. Avec les beaux jours, des tables et des chaises apparaissent ici et là devant les petits commerces de vente à emporter.

Et, ces derniers mois, c'est l'étalement sans vergogne de certaines terrasses qui a suscité d'abord l'étonnement - ah bon, ils ont obtenu le droit de doubler leur surface ! - puis un certain agacement et



enfin une franche hostilité quand il devient difficile de circuler normalement sur le trottoir et que l'on est, cas les plus dangereux, obligé de marcher dans les contre-allées, voire sur la chaussée.

D'accord, au départ, c'était pour réserver aux fumeurs un espace à l'extérieur mais cet argument a entraîné beaucoup de dérives. A cela se sont ajoutés des problèmes de nuisances sonores car, si c'est plus agréable de trinquer dehors, il est clair que le bruit augmente avec le nombre de verres ingurgités.

Et la nuit cela devient insupportable. Particulièrement dans les rues piétonnes et d'une façon générale dans tous les quartiers animés du centre de Paris.

La Mairie de Paris a, l'automne dernier, décidé de reprendre pour l'adapter le règlement des terrasses et étalages. Nous en faisons état dans notre numéro de janvier.

Suite page 10

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

RUE EUGÈNE LABICHE

Avec les rues Guy de Maupassant, Edmond About, Octave Feuillet et Edouard Fournier, la rue Eugène Labiche fut ouverte en 1894/1895 sur l'emplacement de l'ancien jardin fleuriste municipal de La Muette. On lui donna en 1894 le nom de l'auteur Eugène Labiche (1815-1888).

En 1859, le jardin fleuriste avait été installé sur les terrains du « clos Georges », détaché du bois de Boulogne et l'architecte paysagiste Jean-Charles-Christophe Alphand (1817-1891) l'avait aménagé sous Napoléon III.

Ce bel ensemble horticole comptait plus de 30 serres et près de trois millions de plants. En 1898, il fut transféré à son endroit actuel, au sud du bois de Boulogne, venant s'ajouter au jardin botanique que Louis XV avait créé en 1761 sur les dépendances de son Château du Coq.

Aujourd'hui, ce magnifique ensemble des « Serres d'Auteuil » classé, fait l'objet d'un projet d'amputation majeure dans le seul but d'agrandir le stade Roland-Garros. La Coordination pour la Sauvegarde du bois de Boulogne, dont XVI^e DEMAIN fait partie, tente aujourd'hui d'éviter ce massacre.

1 et 11 RUE EUGÈNE LABICHE



A quelques détails significatifs, ces deux immeubles construits en 1908 par Charles Breffendille (1861-1919) sont pratiquement jumeaux.

Leur situation symétrique sur le même trottoir aux deux extrémités de la même voie (le n°1 occupant le coin du boulevard Jules-Sandeau et le n° 11 celui de la rue Octave-Feuillet) apporte un charme singulier à ces bâtiments apparemment massifs mais où une multitude de petits détails ne peuvent qu'amuser le regard.

Le travail du métal donne lieu au premier étage à de curieux garde-corps en forme de bateau.

Au troisième étage, conçu comme le plus luxueux, l'architecte a dessiné des structures métalliques remontant comme une anse de panier au-dessus des balcons et ornées en leur centre du chiffre CB (Charles Breffendille). Le travail des sculptures n'est pas moins intéressant, en particulier les énormes guirlandes feuillues qui ornent les angles des deux immeubles et que prolongent des mascarons hypertrophiés au souffle puissant sur la façade du n°1, sans doute une allégorie du feu. Ces deux immeubles reflètent bien l'architecture de l'Art Nouveau à Paris.



9 RUE EUGÈNE LABICHE

Cet immeuble de rapport en pierre de taille a été construit par l'architecte Germain Roth en 1906.

La façade très sobre est symétriquement composée autour de trois travées centrales encadrées de deux bow-windows.

Les éléments décoratifs, ferronneries et sculptures sur des thèmes floraux et végétaux, sont représentatifs de l'Art Nouveau.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

Réflexions sur neuf années de relations avec la presse

La création de la Coordination remonte à 2003, au début de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012 finalement remportés par Londres. Il n'est pas inutile de rappeler ici l'objet social de la Coordination pour éviter tout malentendu et tout amalgame facilement retenus par les médias.

La Coordination a pour objet la sauvegarde du bois de Boulogne et de ses abords, entendus au sens large, en œuvrant au respect de sa destination initiale de promenade publique, confirmée sous le Second Empire par une loi de 1852. A cet effet, elle entend s'attacher à obtenir que le bois de Boulogne soit restitué à cette destination, par une réaffectation des espaces non conformes à celle-ci et ne soit à l'avenir amputé de quelque manière que ce soit au profit d'emprises ou d'installations, sportives ou non, fixes ou durables.

Les services de la Ville de Paris ont en effet puissamment « bétonné » leur communication à l'attention de la presse. Pour eux, les actions contentieuses de la Coordination n'ont pas d'autres buts que la défense des intérêts des nantis du XVI^e. Quand nous avons la chance d'être « interviewés », il faut passer des heures avec les médias pour leur expliquer notre objet social, objet qui est finalement purement écologique en faveur du Bois.

Or, ce qui passionne les médias, c'est le « scoop » sur un événement déjà fortement médiatisé. Exemple avec les JO de 2012 : notre audition par la commission olympique internationale précédant d'une heure celle de Dominique de Villepin, alors Ministre de l'Intérieur. Une nuée de caméras nous attendait à la sortie de l'audience accordée par le CIO.

Autre exemple, l'annulation du permis de construire du centre culturel Louis-Vuitton, de Bernard Arnault, dessiné par Frank Gehry. Là, les médias culturels se réveillent. Comment, des « petits gars qui ne paient pas de mine » osent-ils se frotter à la plus grande fortune de France ! L'Assemblée Nationale est aussitôt appelée à la rescousse pour sauver le projet au nom de l'intérêt supérieur de la Nation et de la Culture... et des intérêts du groupe LVMH !

Les journalistes spécialisés dans l'art et la culture n'ont alors pas manqué de nous faire parler : interviews sur FR3, sur BFM TV, deux fois une demi-page dans le

Monde, une page dans le Figaro, une demi-page dans le New York Times, le Miami Herald et le London Art Magazine. Les journaux français, influencés par l'audience du groupe LVMH, ont continué à encenser le projet de Frank Gehry sans se soucier du viol des lois de l'urbanisme interdisant toute construction dans le Bois. Alors que les journaux anglo-saxons ont cherché à comprendre nos motivations et se sont étonnés des mœurs politiques françaises qui permettent à un « cavalier législatif » de contredire la décision d'un tribunal.



Expliquer à un journaliste français ce qu'est le RNU, Règlement National d'Urbanisme, la loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain qui impose la réalisation d'un PLU, Plan Local d'Urbanisme, demande un effort pédagogique et persuasif. On a le sentiment que, pour les médias, les puissants ont le droit d'ignorer la loi. Cependant, l'annulation partielle par le Conseil d'État du PLU de Paris a réveillé un moment l'attention des médias.

Pour conclure, il faut rappeler que la Ville, obligée de réviser son PLU, a ouvert une enquête publique du 16 mai au 16 juin. La Coordination a déjà déposé un document de critiques et de contre-propositions. Nous espérons bien que vous, lecteurs, avez été nombreux à vous rendre à la mairie du XVI^e pour rédiger toutes observations utiles sur le cahier de l'enquête.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

LES VOIES SUR BERGES

métamorphosées en base de loisirs

En juillet 2010, le Conseil de Paris approuve les objectifs poursuivis pour l'aménagement des berges de la Seine.

D'août à novembre 2010, une concertation biaisée avec réunions publiques et ateliers thématiques ne pouvait que plébisciter un projet orienté sur les loisirs et qui exclut toute approche économique, en fermant une bonne partie des voies à la circulation automobile.

Début 2011, le bilan de la concertation est approuvé par le Conseil de Paris. Les enquêtes publiques seront lancées en 2011.

Les études continuent. Mais, en dépit des amendements au projet initial, des nombreuses réserves subsistent de la part des administrations d'État.

Il n'a jamais été question de l'aménagement des kilomètres de quai déjà libres de toutes voitures, car l'objectif essentiel est, rive droite, « d'apaiser la circulation automobile », en installant cinq feux rouges, et rive gauche, « de libérer de l'espace » pour les loisirs, selon la terminologie politiquement correcte de la Ville. (<http://bergesdeseine.paris.fr/vsbprojet>)

En bref, il s'agit de pénaliser les déplacements des actifs qui ne sont pas là pour se prélasser, mais qui veulent réduire leurs temps de parcours.

Les reports de circulation seraient négligeables, affirmation gratuite, que seule une expérimentation refusée aurait dû démontrer.

Heureusement, la décision n'est pas du ressort du seul maire de Paris.

Lors du vote au conseil de Paris, le préfet de police a émis des réserves. D'autres organismes doivent donner aussi leur avis : les voies navigables de France (établissement sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement), la chambre de commerce de Paris qui est réticente, ainsi que la fédération des taxis.

Certes, il faut réduire la circulation automobile dans Paris et réaménager les berges de la Seine, mais pas avec un projet qui dénie l'activité économique de la cité. Paris mérite un projet un peu plus sérieux.

Sur les activités des berges de la Seine voir : <http://www.delanopolis.fr/Delanoe-en-pleine-bergitude-a996.html>



EAU LE GASPILLAGE !

*Baisser le prix de l'eau c'est bien,
mais nettoyer les trottoirs de Paris avec de l'eau potable
c'est du gaspillage de riches !*

Le conseil d'administration de la régie Eau de Paris, la nouvelle régie publique de l'eau parisienne, suite aux économies réalisés en 2010, a voté une baisse du prix de l'eau de 8 % ainsi que des mesures sociales d'accès à l'eau pour les plus démunis : au 1^{er} juillet 2011, le prix de l'eau potable passera de 1,0464 €/m³ à 0,9627 €/m³.

On ne peut qu'applaudir, mais cette baisse ne porte, en fait, que sur 35 % du prix réel de l'eau qui est de 3,014 €/m³ ; les 65 % restant sont composés du coût de l'épuration et des taxes.

Et rien ne dit que ces 65 % ne vont pas augmenter. En témoigne l'augmentation des taxes de 500 % sur les 25 dernières années !

Par ailleurs, Anne Le Strat, présidente d'Eau de Paris, précise que cette restitution aux usagers de Paris ne devrait pas se faire au détriment des investissements nécessaires pour maintenir les réseaux et améliorer la qualité de service.

On en doute, car, si Eau de Paris se soucie du réseau d'eau potable, il n'en est rien du réseau d'eau non potable qui est dans un état lamentable et nécessite de vrais investissements.

Ce réseau permet d'assurer la propreté de la ville comme par exemple le nettoyage des trottoirs ou l'arrosage des jardins.

Compte tenu des travaux à effectuer sur le réseau d'eau non potable, la mairie de Paris avait imaginé de le supprimer et d'assurer la propreté de la ville et l'arrosage des jardins avec de l'eau potable.

En décembre 2009, une conférence de « consensus » sur l'avenir de l'eau non potable a eu lieu. A l'issue des délibérations deux options ont été présentées dans le rapport remis à la Ville :

Option minoritaire : abandon du réseau d'eau non potable et remplacement par l'eau potable pour les usages de nettoyage de la voirie, compte tenu de la dégradation des infrastructures, de la forte diminution des volumes consommés et des coûts estimés de remise en état du réseau.

Option majoritaire : maintien du réseau d'eau non potable à Paris. Cette option découle de deux considérations :

- La nécessité de se projeter dans le futur compte tenu de la longue durée de vie des réseaux et des enjeux environnementaux et urbains de long terme.
- L'eau potable, produite à partir d'une ressource potentiellement en diminution et à des coûts financiers et environnementaux croissants, doit voir son usage limité aux seules utilisations indispensables. Paris possède un réseau d'eau non potable déjà en place qui peut apporter une réponse, non seulement sur son territoire, mais aussi au-delà de celui-ci, compte tenu des capacités de production existantes.

En février 2010, la mairie de Paris a effectué avec la société PriceWaterhouseCoopers un bilan environnemental qui montre que les deux solutions ont le même effet environnemental.



En mars 2011, aux questions très nombreuses des participants, Anne Le Strat répond : c'est l'État qui se sert de ce réseau pour la propreté et l'arrosage des jardins, c'est à lui de le rénover et d'en supporter les frais.

En conclusion : alors que les Parisiens souhaitent le maintien de ce réseau d'eau non potable, la Mairie de Paris tergiverse toujours. Qu'attend-t-elle pour agir : que le réseau s'effondre de lui-même ?

C'est vrai que pour la mairie de Paris et Eau de Paris, de bons résultats à court terme sont plus payants que l'investissement à long terme !

CONSEILS DE QUARTIER 2^e TRIMESTRE 2011

Informations concernant l'ensemble des quartiers

Pour venir en aide aux **femmes victimes de violences**, un numéro de téléphone (01 40 72 19 80) a été mis en place par la mairie du 16^e. Malheureusement, le service est insuffisant, car ces personnes tombent souvent sur un répondeur. Il est demandé à la mairie qu'en cas d'absence de la personne en charge, le répondeur indique deux numéros d'urgence, notamment celui du commissariat de police. Il est demandé également qu'une plus large publicité de ce numéro soit faite : dans le journal du Maire, sur les panneaux d'affichage de la mairie...



Bois de Boulogne : le maire du 16^e va demander la restauration de la circulation le long du lac, en particulier

RETROUVER LES COMPTE RENDUS DÉTAILLÉS SUR LE SITE DE LA MAIRIE DU 16^e : <http://www.mairie16.paris.fr>

* * * * *

ENJEUX SÉCURITÉ

UN CYCLE DE TROIS CONFÉRENCES PROPOSÉ PAR LA MAIRIE DU 16^e

Sous la direction de Gérard Gachet adjoint au maire, responsable de la sécurité, la première conférence d'un cycle de trois, portant sur « l'usurpation d'identité », s'est tenue à la mairie du 16^e le 25 mai. Elle était animée par Charles Copin, journaliste et spécialiste de la biométrie. Le Commissaire de police du 16^e était également présent.

210 000 personnes seraient victimes chaque année en France d'un vol d'identité, un chiffre supérieur à celui des vols de voiture ! La plupart du temps, les victimes se rendent compte du vol au bout de plusieurs mois, voire plusieurs années. Ce nouveau fléau est à la fois économique, en raison des détournements d'argent, mais aussi social car il perturbe gravement la vie des victimes. Où sont volées nos données personnelles : 60 % dans les poubelles, 25 % sur internet et 15 % dans les portefeuilles. Les lieux propices au vol sont : domicile, bureau, transports en commun, voiture (ne jamais y laisser une copie de son permis de conduire), en voyage (beaucoup de vols d'ordinateurs dans les aéroports)...

Après avoir montré des situations-type, M. Copin insiste sur les précautions à prendre pour éviter le vol de son identité ou de ses données personnelles : ne jamais jeter dans la même poubelle plusieurs documents contenant des informations personnelles (adresse, date et lieu de naissance...) ; les déchirer de façon à ne pas pouvoir les reconstituer ou, mieux, les broyer. Ne jamais

faire ouvrir une allée pour limiter les détours pour accéder aux clubs de sport. La prostitution sur les grandes allées à proximité du Pré Catelan et du Racing est très importante, bien que la police s'efforce de la limiter... Problème abordé régulièrement par la commission de sécurité, sans grands résultats.

Affiche de soutien à Gilad Shalit, otage franco-israélien, sur la façade de la mairie du 16^e : pour répondre aux remarques de certains habitants, le Maire a fait ajouter une phrase mentionnant « tous les autres otages ».

Le thème de la **propreté** est abordé dans tous les conseils (voir article dans la lettre d'avril). Rappelons que le ramassage des ordures ménagères est assuré par le personnel municipal dans la moitié des arrondissements dont le 16^e, l'autre moitié étant sous régie privée. En revanche, le nettoyage de la chaussée pour l'ensemble de Paris est assuré par le personnel de la Ville. C'est le cas du 16^e.

Deux **précisions** à retenir:

- le coordonnateur de l'espace public dans le 16^e est M. Gilleron ;
- en cas de véhicule garé sur un bateau de sortie d'immeuble, il faut appeler le 17 ; la police intervient aussitôt.

donner sa carte bancaire ; masquer le cryptogramme au dos de la carte par un autocollant... Attention aux sites Internet, courriels et réseaux sociaux : ils permettent parfois aux voleurs d'identité de puiser les données qu'ils utiliseront frauduleusement. Soyons vigilants dans nos réponses à certaines demandes : aucun site, aucune banque ne demandera des données personnelles par mail. Pour les mots de passe, soyons créatifs !

Des mesures de prévention et de sanction existent désormais. Par exemple, dès septembre 2011, un particulier ne pourra plus obtenir un extrait de naissance de la mairie de son lieu de naissance : la mairie où sera déposée la demande de pièce d'identité se chargera d'en faire la demande à la mairie de naissance. En septembre prochain également, la carte d'identité à puce, infalsifiable et permettant de prouver son identité sur Internet, sera disponible. Par ailleurs, la loi punit désormais le vol d'identité d'un an de prison et 15 000 € d'amende.

Cette conférence a suscité beaucoup d'intérêt et devrait encourager les habitants du 16^e à assister aux deux prochaines conférences du cycle « enjeux sécurité » proposé par la mairie : à la rentrée, la seconde conférence traitera des « dérives sectaires » et la troisième, en fin d'année, des « nouveaux chemins de la drogue ».

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT A QUOI SERT-IL ?

Le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 16^e ne fonctionne pas exactement selon les règles légales qui l'ont institué (Loi du 31 décembre 1982. Article 16). Ce mauvais fonctionnement est de la responsabilité commune des élus et des associations inscrites au CICA qui n'ont pas bien perçu l'originalité particulière de ce dispositif créé à leur intention.

Dans le 16^e, comme dans d'autres arrondissements, les maires ont tenté de le réanimer. Nous avons en 2007 essayé de motiver, sans grand succès, les associations. Cependant le maire du 16^e souhaite garder la main.

Les conseils de quartier se sont trouvés en concurrence avec le CICA. A l'évidence, il faut réfléchir à des liens entre ces deux entités. Contrairement aux conseils de quartier dont les préoccupations sont locales, le CICA doit s'élever au niveau de l'arrondissement.

Nous avons donc écrit au maire du 16^e pour l'interpeller sur cette question :

« Nous nous interrogeons sur le fonctionnement du CICA et nous nous permettons de vous rappeler les dispositions législatives qui le régissent.

Les associations se réunissent pour déterminer l'ordre du jour du CICA et les points sur lesquels elles souhaitent débattre.

Le conseil d'arrondissement doit mettre à la disposition des associations toutes les informations dont elles ont besoin pour préparer leur dossier. Le CICA propose un ordre du jour au Maire qui décide de retenir tel ou tel sujet.

Le Conseil d'arrondissement se réunit immédiatement après (et non avant) le CICA. Il délibère et doit émettre des vœux sur les sujets retenus, en présence du CICA.

Jusqu'à maintenant, nous constatons que le CICA ne fonctionne pas de cette façon. S'il y a débat au sein de la réunion préparatoire et si l'ordre du jour est de votre ressort, il reste éloigné des souhaits évoqués ci-dessus. La création d'un conseil d'animation, préparant l'ordre du jour du CICA, tel qu'il existe dans le 17^e nous semblerait mieux répondre à l'intérêt général. Quant aux informations supports des discussions, elles doivent être fournies avant le CICA, faute de quoi les discussions ne peuvent être que stériles.

Par ailleurs, nous venons d'être sollicités pour l'ordre du jour du prochain CICA "autour de l'urbanisme".

Vaste sujet, pour nos associations qui ne limitent pas leurs préoccupations aux frontières du 16^e, il s'agit :

- des équipements sportifs dans le Bois et ses abords,
- de l'occupation de l'espace public,
- de l'aménagement de la porte d'Auteuil,
- de la fermeture de la voie sur berges,
- de l'érection d'Immeubles de Grande Hauteur dans Paris,
- de la reconstruction du forum des Halles,
- de la restructuration de la Samaritaine,
- et d'une façon générale de la modification du PLU à la petite semaine. »

La réponse du Maire se limite à souligner la tenue de la réunion préparatoire à laquelle nous avons assisté. Il est difficile de dire qu'un consensus sur des propositions de la part des associations se soit dégagé.

Si, d'après le Maire, « les associations proposent leur point de vue », le CICA reste « une réunion administrative » d'information.



Par ailleurs, le Maire rejette des sujets qui ne sont pas du ressort de notre arrondissement, ce que nous contestons vivement. Le 16^e ne peut s'exclure ni de Paris, ni du « Grand Paris ».

Enfin, aucune réponse n'est apportée au respect strict de la procédure. Bref, une réponse sensiblement à côté des questions principales.

A suivre.

DES TOURS DANS PARIS ?

Un sondage a été réalisé par la mairie en 2006. Sur 175 000 personnes ayant réagi, 63 %, soit 110 250 personnes, se sont déclarées hostiles aux tours dans Paris. Malgré cela, la Mairie continue à vouloir abîmer notre ville avec des projets d'immeubles de grande hauteur (IGH).

La Lettre de XVI^e DEMAÏN d'octobre 2008 avait consacré son éditorial aux tours ainsi que deux pages d'explications sur le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) et sur la règle du « prospect ». Ces deux dispositifs permettent de démontrer que la prétendue volonté de densification de Paris, grâce aux tours, était une chimère. En réalité, la Mairie répondait aux vœux du « lobbying » des promoteurs et de leurs architectes.

Tous les arguments architecturaux avancés pour promouvoir le concept de tour sont inadaptés : par exemple, la beauté d'une tour est très éphémère. Elle est souvent détruite dans les 30 ans qui suivent son érection ; le génie proclamé des architectes n'est souvent que copinage réciproque au sein de la profession. C'est seulement la conception urbanistique de la ville considérée qui doit conduire à juger de l'opportunité d'une construction verticale dans tel ou tel site.

Il est clair que Paris, avec un COS de 3,7 environ, est une cité plus dense que la Défense au COS de 3,0. Paris est une ville au velum horizontal d'environ R+6 qui épouse harmonieusement son site vallonné. Ses monuments sont judicieusement mis en valeur en étant les seuls à dépasser la hauteur de ce velum. Olivier de Rohan-Chabot, membre du conseil d'administration de la Sauvegarde de l'art français, ne dit pas autre chose quand il écrit : « *Voyez la tour Montparnasse, elle a écrasé l'hôtel des Invalides. Le monument fut construit pour faire grandiose. Or, qu'est-il devenu ? Un nain. La tour l'a ridiculisé.* »

En outre, pour rester dans le politiquement correct, voyons si les tours participent au développement durable.

Île-de-France-Environnement, grande association environnementale, a fait une excellente analyse sur les tours, dans son avis du 1^{er} mars 2009, en retenant les cinq critères suivants par rapport à des bâtiments de hauteur courante :

- Le coût de construction est de 100 % plus élevé pour un immeuble de 150 mètres de haut du fait du renforcement des structures et des surfaces nécessaires pour les ascenseurs, le chauffage, la ventilation et surtout la sécurité. Plus la hauteur du bâtiment croît, plus ce rapport est défavorable.
- La mixité sociale n'est jamais atteinte du fait des charges qui majorent fortement les loyers. Ces immeubles sont donc réservés à des bureaux et des appartements haut de gamme. L'exemple de la Tour Triangle à la porte de Versailles est la confirmation de cette contradiction. Elle est entièrement prévue en bureaux.
- La mixité des fonctions (logement, hôtel et bureaux) n'est jamais bien réalisée. On assiste seulement à un empilement de fonctions sans vraie convivialité, tant les intérêts des bailleurs sont divergents ; la mixité doit s'analyser à l'échelle d'un quartier et pas d'un immeuble.
- La densité urbaine n'est pas affectée par la verticalité de l'immeuble. Nous l'avons évoqué, ci-dessus, avec le COS et le « prospect » dans la comparaison entre Paris et la Défense.
- Enfin, la hauteur et la performance énergétique ne vont pas de pair. La loi « Grenelle 1 » prévoit que les nouvelles constructions ne devront pas consommer plus de 50 KWh/m²/an. Les tours actuelles de la Défense consomment 10 à 30 fois plus. Les tours récentes, dites « vertes », consomment encore six fois plus que la limite du « Grenelle 1 ». L'immeuble de hauteur classique le plus performant se situe actuellement à 82 KWh/m²/an.

On ne voit donc pas quelle est la raison de construire des IGH dans Paris, sauf la volonté d'affirmer la puissance des constructeurs avec ces monuments éphémères qui vont détruire les perspectives patiemment mises au point par tous les pouvoirs. Nous ne parlerons pas de la volonté du Maire de laisser sa marque dans notre paysage urbain !

Pour conclure, les Parisiens, amoureux de Paris, doivent s'inquiéter et réagir avant qu'il ne soit trop tard et que Paris devienne tout doucement un champ d'asperges !



COURRIER DES LECTEURS

Entretien du bois de Boulogne

« J'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'absence d'entretien de certaines parties du bois de Boulogne. Il en est ainsi des abords des deux lacs et plus particulièrement du lac inférieur. Les sentiers qui les longent sont dans un état la-men-ta-ble ! De plus les lacs eux-mêmes ressemblent de plus en plus à des marécages. Depuis combien de temps n'ont-ils pas été curés ! En revanche, des travaux gigantesques ont été réalisés entre les deux lacs. Y avait-il urgence sauf à freiner la circulation et le stationnement des véhicules ? Quel en a été le coût ? Merci de vous pencher enfin ! sur ce problème. »

Robert Lafon

Notre réponse : En 2007, la mairie de Paris nous a présenté un budget de 250 M€ pour une rénovation globale du Bois. Depuis, peu de choses ont été engagées, sauf l'aménagement du carrefour des lacs pas si « gigantesque » que cela, et le parc paysager de l'hippodrome, mais rien pour le curetage des lacs.

Statut de l'avenue Frémiet

« J'ai appelé récemment l'attention de la Mairie d'Arrondissement sur l'état désastreux de la chaussée de l'avenue Frémiet, ex-voie privée, devenue voie publique soumise à la réglementation du stationnement automobile payant. La Mairie a tout simplement répondu que cette voie désormais publique conservait son statut juridique de voie privée, donc la prise en charge des travaux de voirie par les riverains.

La chaussée n'a cessé de se détériorer depuis des années, bien antérieurement à 1972, année de mon installation dans cette avenue. »

Charles-Jean Heyraud

Réponse de la Voirie : c'est bien aux propriétaires d'entretenir leur voie et non à la ville de Paris qui procède au nettoyage, à la collecte des ordures ménagères et à la création si nécessaire de places de stationnement payant avec recette pour la Ville. De plus, l'éclairage est assuré par la Ville.

Protection des espaces verts

« J'insiste sur la nécessité absolue de protéger sinon étendre les espaces libres, surtout verts, de notre ville et son 16^e arrondissement. Rien ne doit être fait qui accroisse sa densité. Le « Grand Paris » doit permettre d'accueillir intelligemment toutes les activités consommatrices d'espace, surtout celles qui sont vouées au sport commercial. »

Jean Bohl

Propreté d'Auteuil Sud

« Résident du quartier, je puis affirmer que la rue d'Auteuil ne fait pas l'objet de huit à neuf balayages par semaine. Quant aux lavages de la chaussée, il est vrai que les passages d'auto-laveuses sont fréquents, mais les chaussées de circulation sont "autonettoyées" par la circulation automobile. Elles ne ramassent donc pas grand chose. Par contre, les déchets sont surtout concentrés sur les trottoirs et dans les caniveaux. Et là le nettoyage laisse à désirer. Il est fréquent de voir passer un ou deux agents, bien équipés,

mais qui passent devant les déchets et ne ramassent rien, sur les trottoirs comme dans les caniveaux. D'autre part, les trottoirs ne sont pas suffisamment lavés à grande eau. C'est pourtant un nettoyage efficace.

Peut-on intervenir sur les vendeurs à la sauvette ? Fruits et légumes, articles de maroquinerie, vêtements. Tout cela au détriment de la propreté et des commerçants installés acquittant leurs contributions. »

René Moreau

Règlement local de la publicité

« Je voulais vous faire part de ma révolte en constatant l'implantation d'un panneau Decaux dans le jardin de notre résidence, 14 rue de Rémusat, par la société GECINA dont nous sommes locataires.

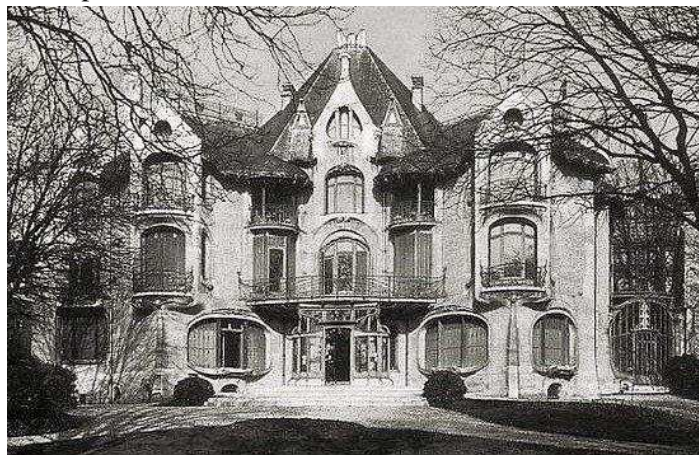
A l'heure où, comme vous le soulignez dans vos bulletins, vous vous battez pour des considérations de sauvegarde du Patrimoine (je fais partie également des VMF Indre dont je suis déléguée adjointe et Fondation du Patrimoine), de préservation du cadre de vie avec le souci d'écologie... il me paraît stupéfiant que les Mairies du 16^e et de Paris (avec tous ses représentants « Vert ») acceptent la prolifération de cette publicité sur la voirie ainsi que, nouvellement, jusque dans des résidences privées. »

Laurence Fraissignes

L'Hôtel Nozal au 52 rue du Ranelagh

« Commandé à Hector Guimard par Léon Nozal, riche industriel, cet hôtel particulier bâti en 1904 sur un terrain de trois hectares est somptueux.

Le plan est réalisé selon la règle prônée par Viollet-Le-Duc de la diagonale de l'équerre : au rez-de-chaussée les pièces de réception dont une salle de billard, dans le hall d'entrée



un ascenseur amène aux chambres des étages supérieurs.

Il subit des transformations en 1937 et sera détruit en 1957, victime de la spéculation immobilière. »

Brigitte Langlois

Le groupe LVMH et le New York Times

« So Mr. Arnault and Mr. Delanoë, who have extremely good political contact, have instead gone to Parliament, to pass a law overriding the court and giving an exemption to the museum. On the night of March 29, in a sudden amendment to the second reading of a law on digital books, the Senate passed the exemption, which now goes to a vote in the lower house, the National Assembly... »

ESPACE PUBLIC ET TERRASSES À PARIS

(SUITE)

La « concertation » qu'elle a organisée entre les différents acteurs a duré des mois. Il n'est pas facile, en effet, de rapprocher les points de vue assez différents : d'un côté les associations qui défendent la sécurité des piétons et la tranquillité des riverains, de l'autre les commerces qui veulent augmenter leur chiffre d'affaires. La Mairie, très favorable au développement des activités festives supposées renforcer l'attractivité de la capitale, a entretenu une certaine confusion.

Tout cela pour quel résultat ? Le nouveau règlement, applicable au 1^{er} juin 2011, a fait l'objet d'un arrêté du Maire publié au Bulletin municipal du 24 mai.

Le texte adopté ne présente pas une réelle avancée par rapport au projet initial. Néanmoins, les associations, en obtenant de la Ville la prise en compte d'un certain nombre de leurs demandes, ont évité l'adoption d'un texte beaucoup plus laxiste ouvrant la voie à toutes les dérives.

Retenons comme points positifs de ce nouveau règlement : l'interdiction de toutes terrasses sur les trottoirs d'une largeur inférieure à 2,20 m, ainsi que de terrasses ouvertes d'une largeur inférieure à 0,60 m ; une obligation d'affichage des autorisations de terrasses « de manière visible sur la vitrine des commerces bénéficiaires » ; l'interdiction des bâches plastiques et des chauffages au gaz.



En revanche, le principe de chartes locales laissé à la discrétion des maires d'arrondissement a été retenu. Ce dispositif va introduire des disparités dans le règlement et risque d'être source de conflits.

Enfin, et surtout, rien n'est prévu sur le délai de mise en conformité des terrasses actuelles et le problème des sanctions à appliquer aux établissements contrevenants n'est pas réglé.

Ce nouveau règlement sera-t-il appliqué « à la lettre » comme le promet la directrice de l'urbanisme de la Mairie de Paris, Elizabeth Borne ? Vu la situation anarchique que l'on constate un peu partout dans la capitale et l'absence de moyens supplémentaires de contrôle, la question reste entière.

Martine BLATIN
Administrateur de XVI^e DEMAIN

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Philippe Porté

PHOTOS : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard, P. Porté et Réseau Vivre Paris

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris